

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

Nº 35

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE DIX HEURES

M^{me} KORZENIOWSKI présente la proposition suivante :

Proposition n° 2 : Programme en sciences infirmières

Attendu:

que le gouvernement provincial accorde une grande importance au travail exceptionnel qu'accomplissent les infirmières;

que le gouvernement précédent a créé, de par son inaction au cours des années, une pénurie chronique d'infirmières au Manitoba:

que le gouvernement actuel a établi un plan global destiné à contrer la pénurie et à aider le secteur manitobain de la santé à investir de nouveau dans la profession d'infirmière en attirant de nouveaux étudiants, en embauchant plus d'infirmières et en examinant l'usage qui est fait du personnel en place;

que le plan augmentera le nombre d'infirmières compétentes grâce à la création d'un programme, d'une durée de 23 mois, qui mènera à l'obtention d'un diplôme d'infirmière, à l'augmentation du nombre d'inscriptions au programme de formation des infirmières auxiliaires et au recrutement actif et dynamique d'infirmières;

que le plan facilitera le perfectionnement du personnel dans les offices régionaux de la santé;

que le plan permettra une meilleure utilisation des ressources infirmières disponibles;

que le plan améliorera les conditions de travail;

que le plan vise la création d'un conseil consultatif en soins infirmiers qui conseillera le ministre de la Santé sur des questions touchant le rôle des soins infirmiers au sein du système de santé,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba loue les efforts du gouvernement provincial.

Il s'élève un débat.

M^{mes} KORZENIOWSKI et DRIEDGER interviennent.

M^{me} DRIEDGER propose que la motion soit amendée :

par substitution, au premier « Attendu », de « que le 27 août 1999, pendant la campagne électorale provinciale, le député de Concordia a déclaré « We have a plan that will bring more nurses and doctors to rural Manitoba. [...] It's an achievable plan and it's a credible plan »;

par substitution, au deuxième « Attendu », de « que la pénurie d'infirmières au Manitoba s'est aggravée et que, de ce fait, le nombre d'infirmières qu'il faudrait recruter est passé, sous l'administration du gouvernement provincial actuel, de 600 en 1999 à plus de 1 100 en 2000 »;

par substitution, dans le troisième « Attendu », à « a établi », de « n'a pas établi »;

par substitution, dans le cinquième « Attendu », à « facilitera », de « ne facilitera pas »;

par substitution, dans le sixième « Attendu », à « permettra », de « ne permettra pas »;

par substitution, dans le septième « Attendu », à « améliorera », de « n'améliorera pas »;

par substitution, au passage qui commence par « il est proposé que », de ce qui suit :

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à chercher des solutions à la pénurie d'infirmières au Manitoba et à obtenir la coopération des infirmières enseignantes, des associations d'infirmières et du ministère de la Santé ainsi qu'un consensus au sein de ces intervenants;

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à freiner la pénurie d'infirmières au Manitoba qui va en s'aggravant;

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à présenter des excuses à la population pour l'avoir induite en erreur pendant la campagne électorale provinciale de 1999.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Le débat sur la motion principale se poursuit.

M. STRUTHERS intervient. M^{me} MITCHELSON exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. DERKACH présente la proposition suivante :

Proposition nº 3 : Santé rurale

Attendu:

que l'actuel gouvernement provincial a promis, au cours de la campagne électorale provinciale de 1999, « plus de médecins, plus d'infirmières et plus de services dans les régions rurales du Manitoba », ce qui ne s'est pas encore produit;

que l'actuel gouvernement provincial, depuis son élection en 1999, a mis le holà à de nombreux projets ruraux de soins de santé qui avaient été approuvés par le gouvernement progressiste-conservateur précédent;

que le député de Concordia a déclaré, le 22 août 1999, que les patients dans les couloirs méritaient mieux que des projets de soins de santé qui n'en étaient qu'à l'étape des vœux pieux;

que, le 10 août 2000, soit à peu près un an plus tard, le même député a dit qu'il mettait en veilleuse le projet de construction de l'hôpital d'Emerson, qui avait déjà été approuvé, pour procéder à une autre étude;

que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur, fidèle à son engagement de faire des soins de santé une priorité, avait annoncé, le 16 avril 1999, l'ouverture de 20 lits supplémentaires au foyer Tabor à Morden;

que l'actuel gouvernement provincial a stoppé, en septembre 2000, les plans d'expansion prévoyant l'ouverture de 20 lits supplémentaires au foyer Tabor;

que l'actuel gouvernement provincial a de nouveau, le 12 octobre 2000, mis en veilleuse pour une période indéfinie les plans de l'ancien gouvernement prévoyant un centre de santé communautaire et une résidence-services à Saint-Laurent;

que le député de Kildonan, en sa qualité de ministre de la Santé, a reçu en janvier le modèle de l'Office régional de la santé pour la détermination des normes minimales s'appliquant aux hôpitaux de soins actifs et qu'il n'y a pas encore donné suite, ce qui fait que les hôpitaux ruraux sont dans l'incertitude et se demandent s'ils vont être fermés ou transformés en foyer de soins personnels,

il est proposé:

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte l'actuel gouvernement provincial à tenir les promesses qu'il a faites aux résidents et aux résidentes des régions rurales pendant la campagne électorale de 1999 et à offrir plus de services de soins de santé et plus de professionnels de la santé aux régions rurales du Manitoba;

que l'Assemblée exhorte l'actuel gouvernement provincial à respecter les engagements de l'ancien gouvernement progressiste-conservateur concernant les projets de soins de santé en milieu rural.

Il s'élève un débat.

MM. DERKACH, STRUTHERS, PENNER (Steinbach) et NEVAKSHONOFF interviennent. M. DYCK exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (M. Conover, P. Friesen, J. Nault et autres)

M. PITURA — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (B. Dyck, S. Boulet, M. Penner et autres)

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (A. Jones, D. Bekolay, M. Kulas et autres)

Lecture et dépôt de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (J. Cornwall, D. Cornwall, J. Butler et autres)

M. PITURA — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (C. Wrixon, D. Tallaire, L. Manson et autres)

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (N. Carswell, D. Carswell, L. Van De Mosselaer et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (V. Barbour, I. Karr, P. Dunmall et autres)

L'Assemblée permet que soient déposés un à un et lus une première fois les projets de loi mentionnés ci-après :

(N° 23) — Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act; (M. le ministre MACKINTOSH au nom de M. le ministre ASHTON)

(N° 32) — Loi modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg/The City of Winnipeg Amendment Act;

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

(M^{me} la ministre FRIESEN)

(N° 34) — Loi modifiant la Loi sur les municipalités/The Municipal Amendment Act. (Recommandé par le lieutenant-gouverneur) (M ^{me} la ministre FRIESEN)
M ^{me} la <i>ministre</i> FRIESEN dépose :
le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi n° 32;
(Document parlementaire n° 158)
le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi n° 34.
(Document parlementaire n° 159)
Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le <i>Règlement</i> au sujet des propos non parlementaires qu'a utilisé le ministre de la Santé.
M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH, M. LAURENDEAU, M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH, M ^{me} DRIEDGER ainsi que M. LAURENDEAU interviennent sur le rappel au <i>Règlement</i> .
Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.
Conformément au paragraphe 23(1) du <i>Règlement</i> , MM. AGLUGUB, MAGUIRE et RONDEAU ainsi que M ^{mes} DRIEDGER et CERILLI font des déclarations de député.
L'Assemblée permet, à l'unanimité, au député de Steinbach d'intervenir une seconde fois, pendant une période complète de 40 minutes, au sujet du projet de loi n° 26 — Loi sur la réorganisation de la Bourse des marchandises de Winnipeg/The Winnipeg Commodity Exchange Restructuring Act.
L'Assemblée se forme en Comité des subsides, puis poursuit ses travaux en comité.
La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.
Le président,
George Hickes